

COMMUNE DE SAHUNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

Présents : Marc BOMPARD, Olivier BRUN, Laurent DROUET, Christine DUMOTIER, Jérôme FELIX, Henri GRAUGNARD, Sylvie MAURIN, Jennifer MOURRE, Philippe ROBIN

Absentes excusées : Roxane FELIX, Sandrine PRUD'HOMME

Pouvoirs de Roxane FELIX à Jérôme FELIX et de Sandrine PRUD'HOMME à Marc BOMPARD

Secrétaire de séance : Olivier BRUN

ORDRE DU JOUR :

- Délibération / transfert pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la CCBDP
- Délibération / transfert de compétence en matière de PLU
- Urbanisme : Compte rendu réunion publique
- Travaux en cours
- Bulletin communal
- Questions diverses

Le Maire remercie les conseillers de leur présence et ouvre la séance.

0 – Approbation du compte rendu de la séance du 6 octobre 2020 :

Approuvé à l'unanimité par les conseillers qui ont pris connaissance de ce document joint à leur convocation.

1 - Délibération / transfert pouvoirs police spéciale du Maire au Président de la CCBDP :

Le Maire explique que les pouvoirs de police du Maire en matière d'habitat, d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, de réalisation d'aire d'accueil des gens du voyage et de voirie sont automatiquement transférés, en l'absence d'opposition d'un ou plusieurs Maires, au Président de la Communauté de Communes dans un délai 6 mois après l'installation du nouveau conseil communautaire. Considérant qu'il est préférable que le Maire garde le pouvoir de police sur ces points, il est proposé aux conseillers de s'opposer à ce transfert.

Décision adoptée à : l'unanimité

2 - Délibération / transfert de compétence en matière de PLU :

Le Maire explique que la loi ALUR prévoit que les Communautés de Communes qui ne le sont pas encore, deviennent automatique compétentes en matière de PLU le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la CCBDP soit le 1^{er} janvier 2021. Toutefois si dans les 3 mois précédant cette date, au moins 25% des communes membres représentant 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu. Au vu de ces éléments, considérant l'élaboration en cours du PLU communal, il est proposé aux Conseillers de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CCBDP.

Décision adoptée à : l'unanimité

3 - Urbanisme – compte rendu réunion publique :

Le compte rendu de la réunion est fait par Olivier Brun.

En raison des restrictions imposées par la crise sanitaire de la COVID 19, environ quinze personnes étaient présentes.

Les questions posées ont porté sur les terrains de Reillane prévus pour l'opération d'aménagement d'ensemble, certaines voies d'accès, les emplacements réservés, la nouvelle zone établie suite à l'étude de chute de blocs au-dessus du village.

4 – Travaux en cours :

Musée du vieux village : le moulin a été installé avec l'aide de l'entreprise Brun, de conseillers municipaux et de membres de l'association des amis du Vieux Sahune. Titi était également présent, il a apporté une aide précieuse pour le remontage des pièces du moulin. Il reste à poser les grilles et le portail. Il conviendra également d'améliorer la voie communale pour l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduites

Assainissement Plaine du Moulin : le bureau missionné pour réaliser l'étude géotechnique est intervenu récemment. Le rendu de cette étude permettra de déterminer les moyens à employer pour installer le poste de refoulement du réseau d'assainissement.

5 – Bulletin communal :

Une esquisse préparée par Jennifer MOURRE est présentée aux Conseillers.

Divers sujets sont évoqués pour être publiés dans ce bulletin. Le mois de novembre sera consacré à sa rédaction. Une distribution fin d'années est souhaitée.

6 – Questions diverses :

Le PNR propose aux élus de participer à ses diverses commissions et de s'y inscrire. Plusieurs conseillers se proposent.

SIVOSOC : Une réunion à laquelle le délégué communal n'a pas pu assister, a eu lieu. Au cours de cette rencontre, il a été évoqué les divers travaux à réaliser au bâtiment de la maison sociale (VMC, Eau potable, Accessibilité..) tous prévus par l'équipe dirigeante.

POLE SANITAIRE ET MEDICO SOCIAL : La représentante de la commune Christine Dumotier donne le compte rendu de cette réunion. Le pôle infirmier est en position financière délicate, les déplacements conséquents dans notre secteur occasionnent de gros frais. Les véhicules du PSMS jusqu'à présent en location sont remplacés par des acquisitions au final moins coûteuses.

La séance est levée à 22 h 30